

DOSSIER DE PRESSE

16 AOÛT 2019

ENQUÊTE SUR LE COÛT DE LA VIE ÉTUDIANTE 2019

unef
le syndicat étudiant

ATTACHÉE DE PRESSE :
ELISABETH ABANDA- AYISSI
06 03 55 45 28
presse@unef.fr

SOMMAIRE

EDITO

I - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

II - 2,83% D'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE POUR LES ÉTUDIANT·E·S

III- DES ÉTUDIANT·E·S PARTICULIÈREMENT TOUCHÉ·E·S PAR LA PRÉCARITÉ

IV - LES PRINCIPALES DÉPENSES

1. 10 VILLES QUI CUMULENT AUGMENTATION DES LOYERS ET DES TRANSPORTS
2. LE LOYER : LE PREMIER POSTE DE DÉPENSE DES ÉTUDIANT·E·S QUI AUGMENTE FORTEMENT
3. FRAIS DE RESTAURATION : UNE DÉPENSE ESSENTIELLE EN AUGMENTATION

V. UNE ÉNIÈME HAUSSE DES FRAIS OBLIGATOIRES

VI. UNE PRÉCARITÉ GRANDISSANTE ET UNE DOUBLE DÉPENDANCE DES ÉTUDIANT·E·S

- 1) DES AIDES SOCIALES INSUFFISANTES
- 2) UN SYSTÈME D'AIDES SOCIALES À BOUT DE SOUFFLE POUR LES ÉTUDIANT·E·S ET LEURS FAMILLES
- 3) LE RECOURS AU SALARIAT ÉTUDIANT PAR LE BIAIS DE CONTRATS DE PLUS EN PLUS PRÉCAIRES

VII. NOS REVENDICATIONS

ANNEXE

QU'EST CE QUE L'UNEF ?

NOTRE PARTENAIRE - LOCSERVICE

Pour la 15ème année consécutive, l'UNEF publie son étude sur l'évolution du coût de la vie pour les étudiants.

RENTREE UNIVERSITAIRE: UNE HAUSSE DU COÛT DE LA VIE DEUX FOIS SUPÉRIEURE À L'INFLATION

Pour cette rentrée 2019, le coût de la vie étudiante augmente de 2,83%, soit une augmentation importante qui est bien supérieure à celle de l'inflation qui est de 1,20% sur un an. La précarité étudiante continue ainsi sa forte progression et les étudiant-e-s s'appauvrissent plus vite que le reste de la population sans réelle réaction des pouvoirs publics.

LES ÉTUDIANT-E-S ÉTRANGER-E-S NON-EUROPÉEN-E-S : EXPLOSION DU COÛT DE LA VIE

Les étudiant-e-s étranger-e-s non-européen-ne-s font partie des étudiant-e-s les plus précaires: difficultés d'accès au logement plus élevées que pour le reste des étudiant-e-s, que ce soit dans le parc des CROUS ou dans le parc privé, précarité administrative liées aux démarches nécessaires pour l'obtention et le renouvellement des visas, précarité financière liée aux difficultés par rapport à l'ouverture d'un compte en banque, ou encore précarité dans l'accès aux soins : 1 étudiant-e-s étranger-e-s sur 3 n'a pas de couverture santé complémentaire.

A ces nombreuses difficultés s'ajoute pour cette rentrée universitaire une hausse moyenne en Licence et en Master de 1 490,43% des frais d'inscription (passage de 170€ en licence à 2770€ et de 230€ en master à 3770€). Si un certain nombre d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur ont annoncé qu'ils n'appliqueraient pas ces frais à la rentrée 2019, ce sont tout de même des dizaines de milliers d'étudiant-e-s étranger-e-s qui vont être concerné-e-s.

LE PRIX DES LOYER, DES FRAIS OBLIGATOIRES ET DE LA RESTAURATION UNIVERSITAIRE EN HAUSSE

Le loyer représente plus de la moitié (69%) du budget mensuel des étudiants. Malgré la diminution puis le gel des aides au logement, le prix des loyers

continue quant à lui d'augmenter. Il s'agit d'une hausse de 1,6% dans le parc des CROUS et de 3,86% dans le parc privé. En tout 45 villes universitaires voient leurs loyers augmenter avec une hausse moyenne dans le parc privé de 2,8% en Province, de 5,18% en Ile-de-France et de 3,29% dans les grandes villes.

Les frais obligatoires sont également en hausse : les frais d'inscription pour les étudiant-e-s français-e-s et européen-ne-s augmentent de 0,28% et le prix du repas au restaurant universitaire augmente de 1,54% après 3 années de gel ; une hausse qui demeure supérieure à l'inflation.

Enfin, la restauration universitaire constitue l'une des grosses évolutions des prix pour la rentrée 2019. Avec l'augmentation du prix du restaurant universitaire de 1,54%, ce sont également les cafétérias des CROUS qui augmentent leurs tarifs ; une hausse qui se situe à 8,17% au niveau national avec de grosses disparités territoriales : 8,25% en Province, 3,35% dans les grandes villes, 1,87% en Banlieue et un gel des prix à Paris. L'explosion des coûts de la restauration universitaire en cafétérias de 8,17% au niveau national est catastrophique pour les étudiant-e-s dont la précarité augmente d'année en année. La restauration universitaire constitue la garantie de pouvoir se restaurer pour des prix à tarifs sociaux, mais aujourd'hui ces tarifs sociaux sont remis en question par une augmentation progressive des prix.

ÉTUDIANTES : LES DISCRIMINATIONS DE GENRE DANS LES DÉPENSES QUOTIDIENNES

Cette année, l'UNEF a décidé d'évaluer la différence du coût de la vie entre les étudiantes et les étudiants dans l'enseignement supérieur. Le verdict est sans appel, le coût de la vie est 118,68% (soit 529,32 euros par an) plus élevé pour les femmes que pour les hommes. La raison ? Des dépenses obligatoires supplémentaires tels que les protections périodiques où les moyens de contraception mais aussi des prix plus élevés sur les produits féminins pour des dépenses identiques : habillement, sous-vêtements ou encore coupe de cheveux. Les effets de la "taxe rose" touchent donc bien évidemment les étudiantes. Ces frais plongent les étudiantes dans une précarité encore plus importante que les étudiants, on estime ainsi à 270 000 le nombre d'étudiantes en situation de précarité menstruelle.

SALARIAT OU DÉPENDANCE FAMILIALE : LA SEULE SOLUTION DES ÉTUDIANT-E-S

Face à des aides sociales qui demeurent largement insuffisantes, les étudiant-e-s sont de plus en plus contraint-e-s au salariat afin de pouvoir prendre en charge financièrement cette hausse constante du coût de la vie. Près d'un-e étudiant-e sur deux est aujourd'hui salarié-e en parallèle de ses études, ce qui augmente la probabilité d'échec aux examens. La dépendance familiale constitue l'autre grande ressource financière des étudiant-e-s ; cependant, la précarité est également grandissante dans le reste de la société et de plus en plus de familles ont des difficultés à assumer financièrement le coût des études pour leurs enfants : entre 2013 et 2016, la part de l'aide familiale dans le budget des étudiant-e-s est passée de 30% à 25%, soit une baisse de 16,67%. La hausse du coût de la vie induit donc un renforcement des inégalités sociales dans l'accès et dans la réussite dans l'enseignement supérieur.

FACE À CELA L'UNEF REVENDIQUE:

Un plan d'urgence de refonte des aides sociales pour répondre à la précarité comprenant notamment une revalorisation de 20% des bourses, l'ouverture du système de bourses à 100 000 étudiant-e-s supplémentaires et la mise en place d'un complément de bourse de 100€ par échelon de bourse pour les étudiant-e-s des DROM où le coût de la vie est plus élevé alors que les aides sont les mêmes.

Un accompagnement social des étudiant-e-s étranger-e-s en supprimant le critère de nationalité pour accéder aux bourses et en rétablissant des frais d'inscription identiques à ceux des étudiant-e-s français-e-s

Une augmentation du budget des CROUS permettant au CROUS de remplir leur mission de service public et ainsi d'appliquer des tarifs sociaux concernant les logements et la restauration universitaire et garantissant la construction des 60 000 logements annoncés en 2017 par le gouvernement

UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE LARGEMENT INSUFFISANTE FACE À UNE PRÉCARITÉ QUI NE CESSE DE S'AGGRAVER

Face à cela, le gouvernement ne prend pas suffisamment en compte la précarité grandissante des étudiant-e-s. En effet, si une légère augmentation des bourses sur critères sociaux a été enfin effectuée par le gouvernement (1,10% en moyenne), celle-ci est loin d'être suffisante pour améliorer les conditions de vie des étudiant-e-s. Particulièrement lorsqu'en parallèle le gouvernement a décidé d'augmenter de nombreux frais dans l'enseignement supérieur et que les aides aux logements (APL) sont, quant à elles, systématiquement baissées ou gelées tandis que les loyers continuent d'augmenter d'année en année. Enfin, 3 étudiant-e-s sur 4 sont exclu-e-s du système de bourse alors que le coût de la vie pour les non-boursier-e-s décohabitante-e-s en France augmente de 3,49% cette année. Il y a donc urgence à réformer le système des bourses afin qu'il corresponde à la réalité sociale étudiante d'aujourd'hui.

La généralisation de l'encadrement des loyers dans l'ensemble des villes universitaires, l'indexation des APL sur l'indice de révision des loyers et annulation du changement de mode de calcul des APL prévu pour janvier 2020

La mise en place de demi-tarif étudiant dans les transports commun dans l'ensemble des villes universitaires

Un accompagnement lors de l'insertion professionnelle avec le remise en place de d'Aide à la Recherche du Premier Emploi (ARPE), supprimée en janvier 2019.

La mise en place de mesures contre la précarité menstruelle et pour l'égalité femmes-hommes tel que l'accès à des protection périodiques gratuites sur l'ensemble des sites universitaires et CROUS et la généralisation de chèque santé permettant une visite gratuite chez un-e gynécologue par an pour l'ensemble des étudiant-e-s en ayant besoin.

I - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

COÛT DE LA VIE ÉTUDIANTE



+ 2,83 %

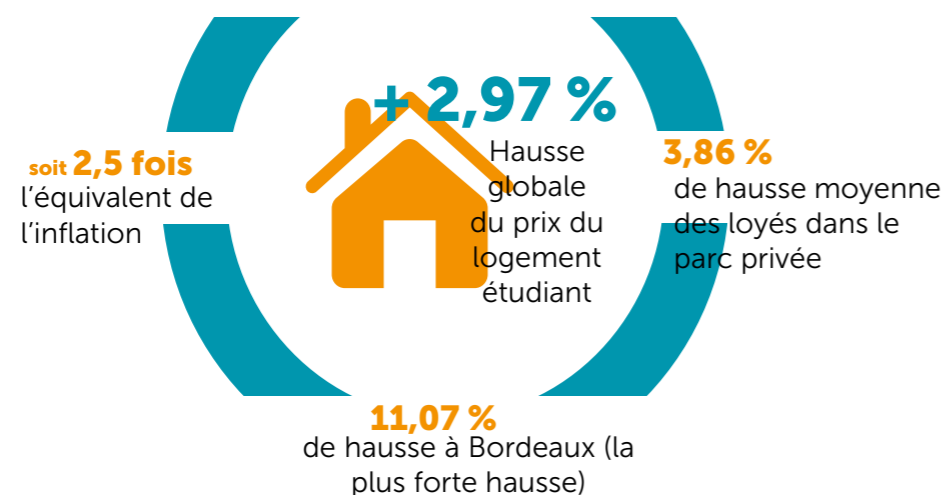
l'augmentation du coût de la vie soit 2 fois plus que l'inflation (1,2% calculé en juin 2019)



+ 73,8 %

d'étudiant·e-s non-boursier·e-s en 2019

LOGEMENT



TRANSPORT



En Province : **+0,64%** pour les non boursier·ère·s
Nancy : **+2,38%** pour les non boursier·ère·s
Strasbourg : **+24,51%** pour les non boursier·ère·s

RESTAURATION



1,54 %

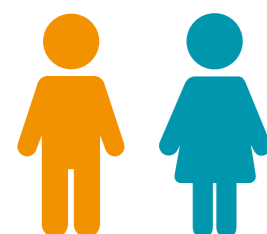
hausse de prix du restaurant universitaire



8,17 %

hausse des prix des cafétérias CROUS

FRAIS OBLIGATOIRE



+ 529,32 euros

coût de la vie pour les femmes par rapport au coût de la vie pour les hommes sur un an



+2770 euros en Licence
+3770euros en Master : hausse des frais d'inscription pour les étudiant·e-s étranger·ère·s en Licence et Master issu·e-s d'un pays qui n'est pas membre de l'Union Européenne.

II - 2,83% D'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE POUR LES ÉTUDIANT·E·S



d'augmentation du coût de la vie pour les étudiant·e·s cette année



Supérieur à l'inflation (1,2%)

Méthodologie : quatre profils d'étudiant·e·s ont été sélectionnés pour leur représentativité du milieu étudiant. Pour chacun d'entre eux, la différence entre les postes de dépenses et les différentes aides (bourses et aides au logement) permet de définir un « reste à charge ». Le cumul du « reste à charge » de chaque profil, pondéré en fonction de leur représentativité, permet de calculer un « reste à charge global » dont l'évolution par rapport à l'année précédente indique l'évolution du coût de la vie à la rentrée

SITUATION	Etudiant·e boursier·e échelon 5 en Cité U Ile-De-France	Etudiant·e boursier·e échelon Obis décohabitant·een Province	Etudiant·e non-boursier·e décohabitant·e en Province	Etudiant·e Non-Boursier·e cohabitant à Paris
Reste à charge mensuel	327,16 €	718,65 €	873,67 €	479,54 €
Augmentation des dépenses	2,88%	3,30%	2,86%	1,14%



III- DES ÉTUDIANT·E·S PARTICULIÈREMENT TOUCHÉ·E·S PAR LA PRÉCARITÉ

MULTIPLICATION DU COÛT DE LA VIE POUR LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S HORS UNION EUROPÉENNE

Pour la rentrée 2019, le gouvernement a décidé de mettre en place des frais d'inscription différenciés entre les étudiant·e·s européen·ne·s et les étudiant·e·s étranger·ère·s non européen·ne·s. Malgré une opposition unanime de la communauté universitaire, la réforme ayant été rejetée à près de 95% des voix par le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER), le gouvernement a fait le choix de passer en force.

Les frais d'inscription passent ainsi de 170€ à 2 770€ (+ 1 529,41%) en Licence et de 243€ à 3 770€ (+ 1 451,44%) en Master.

Tableau représentant l'évolution des frais d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·ère·s hors Union Européenne.

Frais d'inscription étudiant·e·s étranger·ère·s hors Union Européen·ne·s				
		2018	2019	Evolution
Licence	Droits obligatoires	170,00 €	2 770,00 €	1529,41%
	CVEC	90,00 €	91,00 €	1,11%
Total		260,00 €	2 861,00 €	1000,38%
Master	Droits obligatoires	243,00 €	3 770,00 €	1451,44%
	CVEC	90,00 €	91,00 €	1,11%
Total		333,00 €	3 861,00 €	1059,46%
Doctorat	Droits obligatoires	380,00 €	380,00 €	0,00%
	CVEC	90,00 €	91,00 €	1,11%
Total		470,00 €	471,00 €	0,21%
Evolution		354,33 €	2 397,67 €	576,67%

Suite à la mobilisation étudiante portée par l'UNEF et l'ensemble des syndicats de la communauté universitaire ainsi que de nombreuses associations d'étudiant·e·s étranger·e·s, la mesure a été abrogée pour les doctorant·e·s, pour les étudiant·e·s déjà inscrit·e·s dans un cursus (Licence ou Master) en 2018-2019 ainsi que pour les étudiant·e·s dont le foyer fiscal est établi en France depuis au moins deux ans.

Au niveau local, ce sont 63 universités qui se sont prononcées contre la mise en place de ces frais d'inscription différenciés. Cependant, aucune garantie n'est accordée quant à la non application des frais d'inscription différenciés pour les années suivantes, d'autant plus que les financements « non obtenus » par les universités du fait des exonérations des frais d'inscription ne seront pas compensés par l'Etat. Les étudiant·e·s sont ainsi utilisé·e·s pour répondre aux difficultés budgétaires des universités. Ainsi, l'UNEF revendique l'abrogation des frais d'inscription différenciés mais continuera à se battre sur les campus afin de s'assurer qu'un maximum d'étudiant·e·s ne soient pas concerné·e·s.

UN COÛT DE LA VIE PLUS IMPORTANT POUR LES ÉTUDIANTES DE 529,32 EUROS SUR UN AN

Pour la rentrée universitaire 2019/2020, l'UNEF a souhaité mettre en avant la différence dans le coût de la vie entre les femmes et les hommes. En effet, en raison de dépenses obligatoires plus importantes, les femmes dépensent chaque mois en moyenne 44,11€ de plus que les hommes, ce qui revient à un surcoût de la vie pour les femmes de 529,32€ par an.

Tableau représentant les différences dans les postes de dépenses entre les femmes et les hommes

	Femmes	Hommes	Différence en valeur	Différence en pourcentage
Consommation : dépenses courantes				
Habillement	420,00 €	353,00 €	67,00 €	18,98%
Sous-vêtement	100,00 €	30,00 €	70,00 €	233,33%
Collants	150,00 €	0,00 €	150,00 €	
Coiffeur cheveux courts	46,00 €	33,00 €	13,00 €	39,39%
Épilation / Rasage	84,00 €	30,00 €	54,00 €	180,00%
Santé : dépenses le plus souvent obligatoires				
Contraception (pilule)	19,20 €	0,00 €	19,20 €	
Médicaments (Antadys 1 boîte par mois)	14,62 €	0,00 €	14,62 €	
Protections périodiques	104,00 €	0,00 €	104,00 €	
Reste à charge moyen - Visite annuelle chez le gynécologue	37,50 €	0,00 €	37,50 €	
Total				
Mensuel	81,27 €	37,17 €	44,11 €	118,68%
Annuel	975,32 €	446,00 €	529,32 €	

*Les informations de ce tableau ainsi que la méthode d'enquête proviennent essentiellement des enquêtes déjà réalisées sur le sujet par Le Monde (https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/07/02/precarite-menstruelle-combien-coutent-ses-regles-dans-la-vie-d-une-femme_5484140_4355770.html) et Le Nouvel Obs et Rue89 (<https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-rue69/20130207.RUE3040/ce-que-ca-coute-d-etre-une-femme-reponse-plus-cher.html>). Les autres chiffres proviennent notamment des données de l'INPES (<https://www.santepubliquefrance.fr>) ainsi que de la base de données publique sur les médicaments du gouvernement (<http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>).

Le tableau ci-dessus est révélateur des différences de coût qu'il peut y avoir entre les femmes et les hommes en fonction des postes de dépenses.

La première catégorie de dépenses concerne la consommation. La différence des dépenses ne s'explique pas tant ici par une volonté des femmes de consommer plus mais par les différences de prix qui peut exister entre les vêtements des femmes et ceux des hommes, ce qui conduit à augmenter les dépenses pour les femmes dans l'habillement. Les sous-vêtements féminins sont également plus chers que les sous-vêtements masculins, ce qui conduit les femmes à dépenser en moyenne 70€ de plus par an en sous-vêtement que leurs homologues masculins. Les collants forment également, avec en moyenne 150€ par an, une source de dépense annuelle importante. Le coût de l'épilation et du rasage sont également importants. Ces deux derniers postes de dépenses ont été inclus dans nos calculs car ils constituent une norme sociale à laquelle les femmes sont bien souvent contraintes de se plier et donc d'engendrer des dépenses supplémentaires. Enfin, les dépenses plus élevées des femmes dans ces domaines s'expliquent également par la mise en place de la "taxe rose" qui conduit à rendre plus cher des produits destinés aux femmes et ce même si ces produits sont équivalents aux produits destinés aux hommes. Si la "taxe rose" est difficilement quantifiable dans la consommation, elle se remarque très bien dans le prix d'une coupe cheveux courts chez les coiffeurs qui est en moyenne 39,39% plus élevé pour les femmes.

La seconde catégorie de dépenses concerne la santé. Les différences des coûts de santé entre les femmes et les hommes sont importantes puisque celles-ci atteignent en moyenne 175,32€ par an, soit 14,61€ par mois. Ces différences s'expliquent notamment par les coûts entraînés par les règles qui, entre les protections périodiques et les antidouleurs, atteignent au minimum 118,62€ par an, soit 9,89€ par mois. L'importance des prix, des protections périodiques notamment, conduit chaque année des milliers d'étudiantes dans la précarité menstruelle, elles seraient aujourd'hui environ 270 000 à être dans cette situation. L'accès au gynécologue est également une dépense importante, qui s'élève en moyenne à 37,5€ pour une étudiante qui n'a pas accès à une mutuelle. Ce coût élevé dans l'accès aux soins conduit chaque année des étudiantes à renoncer à se soigner, le tiers-payant étant trop peu développé, l'accès aux mutuelles loin d'être garanti pour toutes et l'ensemble des services de santé universitaires doivent être pourvus de gynécologues. Enfin, le reste à charge de la contraception revient en moyenne à 19,2€ par an pour les femmes ; nous avons fait le choix ici de prendre en compte les dépenses liées à la pilule contraceptive puisqu'il s'agit du moyen de contraception le plus utilisé chez les étudiantes.

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/07/02/precarite-menstruelle-combien-coutent-ses-regles-dans-la-vie-d-une-femme_5484140_4355770.html



IV - LES PRINCIPALES DÉPENSES

Chaque année, le coût de la vie augmente pour les étudiant-e-s. Parmi les dépenses qui alourdissent le plus le budget mensuel des étudiant-e-s nous retrouvons les loyers, qui représentent plus de la moitié du budget mensuel (69%), les transports en commun ainsi que les coûts liés à la restauration universitaire.

1. 10 VILLES QUI CUMULENT AUGMENTATION DES LOYERS ET DES TRANSPORTS

En 2019, 10 villes cumulent une augmentation des transports et des loyers de petites surfaces dans le parc privé. Alors que l'augmentation du coût de la vie repose principalement sur l'augmentation des loyers et des transports, les augmentations cumulées entraînent des difficultés d'autant plus grandes pour les étudiant-e-s.

Villes qui cumulent les augmentations de loyers et de transport							
Villes	Loyers mensuel 2018	Loyers mensuels 2019	Evolution loyer	Transports annuel 2018	Transports annuel 2019	Evolution transport	Evolution transports + loyers
Bordeaux	488 €	542 €	11,07%	230,40 €	236,4	2,60%	8,35 %
Rennes	399 €	415 €	4,01%	326,00 €	336	3,07%	3,59%
Lille	472 €	487 €	3,18%	296,40 €	302,4	2,02%	2,73 %
Reims	392,00 €	399 €	1,79%	260,10 €	264,6	1,73%	1,76 %
Mulhouse	362 €	383 €	5,80%	186,00 €	189	1,61%	4,38 %
Saint Etienne	343,00 €	352 €	2,62%	209,00 €	213	1,91%	2,36 %
Nantes	413 €	429 €	3,87%	276,00 €	280	1,45%	2,90 %
Besançon	372 €	381 €	2,42%	277,00 €	280	1,08%	1,85 %
Lyon	526 €	535 €	1,71%	318 €	320 €	0,63%	1,30 %
Nancy	393 €	399 €	1,53%	252 €	258 €	2,38%	1,86 %

2. LE LOYER : LE PREMIER POSTE DE DÉPENSE DES ÉTUDIANT·E·S QUI AUGMENTE FORTEMENT

Le loyer, qui représente la plus forte dépense du budget mensuel d'un·e étudiant·e (69%), est en constante augmentation depuis plusieurs années. En moyenne, parc des CROUS et parc privé confondu, le logement est en hausse de 2,97%, soit près de 2,5 fois l'inflation. Le logement privé connaît cependant une augmentation plus nette par rapport au logements CROUS.

	Logement		Evolution
	2018/2019	2019/2020	
CROUS	359,07 €	364,81 €	1,60%
Privé	556,94 €	578,43 €	3,86%
Moyenne	458,00 €	471,62 €	2,97%

Tableau comparant l'évolution des prix des loyers dans le parc du CROUS et dans le parc privé.

A. LE PARC PRIVÉ

Dans le parc privé*, qui concernent la grande majorité des étudiant·e·s décohabit·e·s, l'augmentation se situe à 3,86%** au niveau national, soit 3,2 fois l'inflation. On remarque cependant une disparité importante dans l'augmentation des loyers en fonction du bassin de vie : en effet, la hausse des loyers s'établit à 2,8% en Province contre 5,18% en région parisienne. En moyenne, pour les grandes villes universitaires (Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse et Paris), cette hausse s'établit à 3,29%. La disparité se remarque également en fonction des villes, comme peut l'illustrer le tableau ci-dessous.

Tableau représentant l'évolution des loyers dans le parc privé

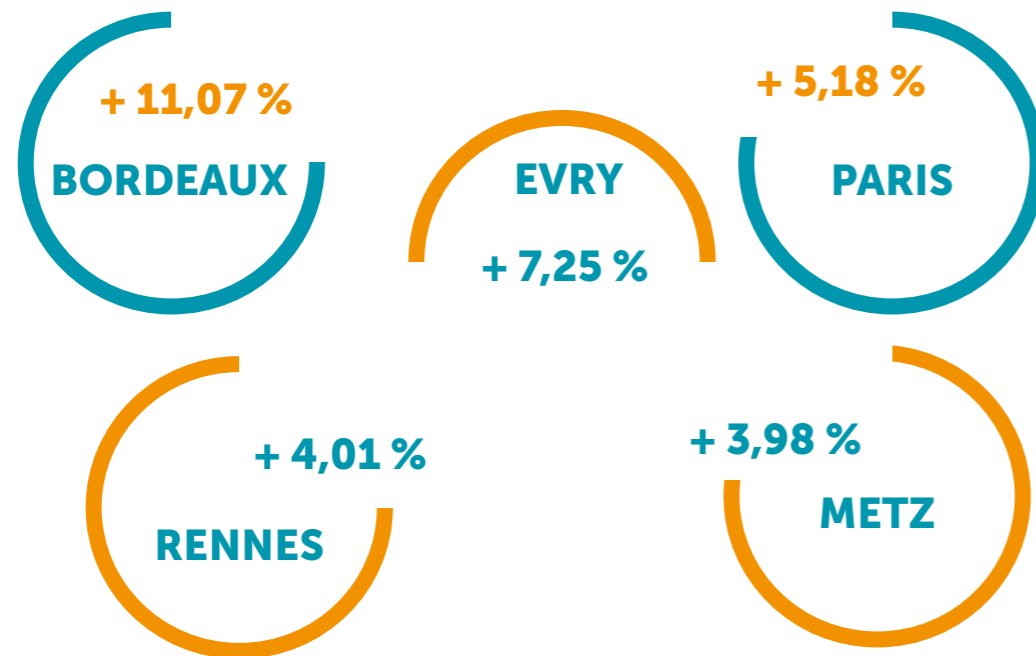
Ville	Loyer moyen 2018-2019	Loyer moyen 2019-2020	Evolution
Paris	830 €	873 €	5,18 %
Nanterre	706 €	744 €	5,38 %
Créteil	695 €	688 €	-1,01 %
Guyancourt	661 €	670 €	1,36 %
Champs sur marne	623 €	653 €	4,82 %
Saint Denis	658 €	645 €	-1,98 %
Cergy	597 €	624 €	4,52 %
Orsay	613 €	622 €	1,47 %
Evry	579 €	621 €	7,25 %
Nice	587 €	590 €	0,51 %

* Chiffres fournis par LocService.fr. A propos de LocService.fr : Spécialiste de la location et de la colocation entre particuliers, LocService créé il y a près de 20 ans le concept de mise en relation inversée. Avec LocService.fr, aucun frais d'agence, le locataire ou colocataire renseigne sa demande de location et ce sont les propriétaires particuliers qui le recontactent directement. LocService.fr permet ainsi de louer rapidement appartements, maisons, studios, chambres, meublés ou colocations. Le site, qui compte plus d'1,6 million d'utilisateurs particuliers à son actif et 94 % d'avis favorables, a été classé par Les Echos dans le top 500 des « Champions de la Croissance » en 2018 et 2019.

Bordeaux	488 €	542 €	11,07 %
Aix en Provence	534 €	537 €	0,56 %
Lyon	526 €	535 €	1,71 %
Marseille	488 €	495 €	1,43 %
Montpellier	479 €	488 €	1,88 %
Lille	472 €	487 €	3,18 %
Strasbourg	454 €	472 €	3,96 %
Toulouse	457 €	472 €	3,28 %
La Rochelle	467 €	470 €	0,64 %
Toulon	436 €	451 €	3,44 %
Grenoble	436 €	436 €	0,00 %
Nantes	413 €	429 €	3,87 %
Rouen	415 €	423 €	1,93 %
Chambery	414 €	420 €	1,45 %
Metz	402 €	418 €	3,98 %
Avignon	407 €	416 €	2,21 %
Rennes	399 €	415 €	4,01 %
Amiens	411 €	413 €	0,49 %
Orleans	398 €	408 €	2,51 %
Le Havre	396 €	402 €	1,52 %
Dijon	399 €	401 €	0,50 %
Nancy	393 €	399 €	1,53 %
Reims	392 €	399 €	1,79 %
Caen	387 €	397 €	2,58 %
Nimes	384 €	394 €	2,60 %
Tours	388 €	394 €	1,55 %
Mulhouse	362 €	383 €	5,80 %
Perpignan	379 €	383 €	1,06 %
Besancon	372 €	381 €	2,42 %
Clermont Ferrand	375 €	379 €	1,07 %
Angers	361 €	369 €	2,22 %
Pau	354 €	358 €	1,13 %
St Etienne	343 €	352 €	2,62 %
Poitiers	332 €	342 €	3,01 %
Brest	327 €	341 €	4,28 %
Limoges	334 €	341 €	2,10 %
Le Mans	331 €	340 €	2,72 %
Moyenne Ile-de-France	830 €	876 €	5,18 %
Moyenne Province	440,52 €	453,32 €	2,80 %
Moyenne pondérée globale	558 €	579 €	3,86 %

** Evolution pondérée en fonction du nombre d'étudiant·e·s par ville

LES PRINCIPALES AUGMENTATIONS DE LOYERS:



L'évolution des loyers est ainsi très disparate en fonction des villes universitaires. Globalement, il s'agit d'une hausse dans l'ensemble des villes universitaires à l'exception de Saint-Denis, qui avait annoncé sa volonté de réinstaurer l'encadrement des loyers dès que possible, et de Créteil qui sont les deux seules villes de ce classement à voir les loyers dans le parc privé diminuer.

ZOOM : ENCADREMENT DES LOYERS

L'encadrement des loyers, mesure permettant à une municipalité de définir un montant maximum des loyers en interdisant toute augmentation supérieure de plus de 20% au loyer dit « de référence » a suscité de nombreux débats ces derniers mois. Cette mesure qui permet aux étudiant-e-s ainsi qu'aux plus précaires d'être protégé-e-s en empêchant des flambées des prix n'a pas été appliquée dans l'année 2018-2019 suite à différentes décisions de justice ayant annulé les mesures prises par les municipalités. Si plusieurs villes ont exprimé leur volonté de réinstaurer cet encadrement au plus vite (comme Paris et Saint-Denis), cette mesure ne pouvait s'appliquer qu'à partir du 1er juillet 2019. Ainsi l'augmentation des loyers à Paris ou à Lille, qui ont été forcées d'abandonner l'encadrement des loyers, démontre que lorsqu'il n'y a pas de régulation les loyers explosent. Ces augmentations se font sur le dos des étudiant-e-s et des plus précaires. Il est urgent que l'encadrement des loyers, aujourd'hui légalement possible jusqu'en 2023, soit généralisé et sanctuarisé.

B. LE PARC DES CROUS

Cette année, plusieurs CROUS ont augmenté le montant de leurs loyers, cette hausse se situe à 1,6% en moyenne sur l'ensemble du territoire, soit une hausse supérieure à l'inflation. La hausse diffère selon le bassin de vie : elle s'établit à 1,53% en région parisienne et à 1,62% en Province.

Tableau représentant l'évolution moyenne dans le parc logement des CROUS.

Zone	Mensuel			Annuel		
	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution
GENERAL	359,07 €	364,81 €	1,60%	4 308,79 €	4 377,73 €	1,60%
PARIS	407,03 €	413,24 €	1,53%	4 884,33 €	4 958,88 €	1,53%
IDF	394,60 €	400,62 €	1,53%	4 735,19 €	4 807,46 €	1,53%
PROVINCE	350,65 €	356,33 €	1,62%	4 207,79 €	4 275,96 €	1,62%

Tandis que le coût de la vie augmente chaque année pour les étudiant-e-s, le fait que les prix des logements CROUS évoluent à la hausse pose une réelle problématique : ces logements sont essentiellement occupés par les étudiant-e-s les plus précaires et cette augmentation, supérieure à l'évolution de l'inflation et supérieure à l'évolution des bourses, conduit à pousser davantage dans la précarité des dizaines de milliers d'étudiant-e-s en France.

De plus, pour rappel, un certain nombre de CROUS limitent fortement l'accès aux étudiant-e-s étranger-ère-s dans les logements universitaires : que ce soit via des loyers plus élevés que pour les étudiant-e-s français-e-s ou via une interdiction d'accès aux logements du CROUS en Licence par exemple. Par ailleurs rappelons que le critère prioritaire pour accéder au CROUS et d'être boursier-ère, or le critère de nationalité française est obligatoire pour avoir accès à la bourse du CROUS. Par ces politiques discriminatoires, certains CROUS renforcent la précarité des étudiant-e-s étranger-ère-s issu-e-s d'un pays qui n'est pas membre de l'Union Européenne, pour qui les frais d'inscription viennent d'être multipliés par 15 en moyenne en Licence et en Master.



2. LES TRANSPORTS : DES ÉVOLUTIONS DISPARATES, MAIS DES TARIFS ENCORE TRÈS ÉLEVÉS PESANT SUR LE PORTE-MONNAIE DES ÉTUDIANT-E-S

Les frais de transports en commun représentent un poste de dépense important et constituent des dépenses nécessaires pour se rendre sur le lieu d'étude. Ces dépenses déjà très élevés dans de nombreuses villes évoluent fortement cette année. Quand certaines villes font le choix de créer des tarifs étudiants, de diminuer les prix à destination des jeunes ou de créer des tarifs pour les boursier-ère-s, d'autres continuent d'augmenter les prix.

Ces variations selon les collectivités territoriales démontrent des inégalités de dépenses. Les étudiant-e-s et jeunes y subissent des écarts notables. Pour la rentrée 2019, 9 villes universitaires (en incluant l'Île-De-France) connaissent des augmentations de tarifs au-dessus-de la moyenne nationale qui est de 259,11 euros pour les boursier-e-s et de 270,06 euros pour les non boursier-ère-s.

Les tarifs de transports pour les étudiant-e-s en région diminuent de 0,46% en moyenne. Un constat positif n'empêchant pas la subsistance de tarifs étudiants supérieur à 300€ (c'est-à-dire proche du prix des transports en régions parisienne) comme à Rennes, Lyon, Dijon, Lille.

Cependant, l'évolution des tarifs des transports en région est contrastée puisque si l'on constate une légère diminution au niveau global, ceci ne concerne majoritairement pas les étudiant-e-s non boursier-e-s pour qui les tarifs en région augmentent de 0,64%.

S'il est positif de constater que certaines villes commencent à s'emparer de ces problématiques, les frais restent bien souvent encore trop élevés en particulier dans les grandes villes. Ces collectivités territoriales doivent mettre en place des demi-tarifs étudiants plus conséquents et ces démarches doivent s'étendre sur l'ensemble du territoire.

Les villes dont les prix des transports augmentent le plus :

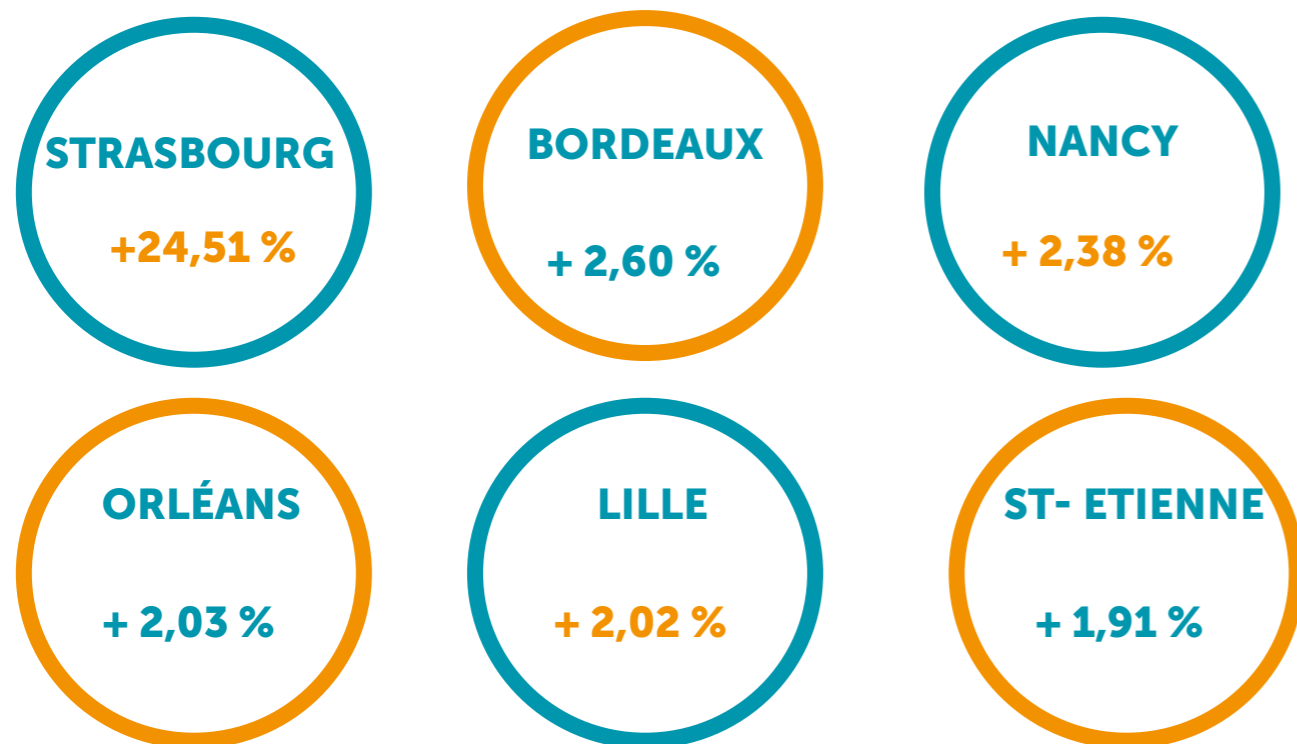


Tableau représentant l'évolution des tarifs dans les transports en commun

Ville	2018-2019 moins cher		2019-2020 moins cher		Evolution en %	
	Boursier	N Boursier	Boursier	N Boursier	Boursier	N Boursier
IDF	342,00 €	342,00 €	342,00 €	342,00 €	0,00 %	0,00 %
Rennes	326,00 €	326,00 €	336,00 €	336,00 €	3,07 %	3,07 %
Strasbourg	159,60 €	266,00 €	155,70 €	331,20 €	-2,44 %	24,51 %
Lyon	318,00 €	318,00 €	320,00 €	320,00 €	0,63 %	0,63 %
Dijon	315,00 €	315,00 €	180,00 €	315,00 €	-42,86 %	0,00 %
Lille	296,40 €	296,40 €	302,40 €	302,40 €	2,02 %	2,02 %
Nantes	276,00 €	276,00 €	280,00 €	280,00 €	1,45 %	1,45 %
Besançon	277,00 €	277,00 €	280,00 €	280,00 €	1,08 %	1,08 %
Moyenne nationale	266,32 €	272,54 €	259,11 €	270,06 €	-2,70 %	-0,91 %
Caen	265,50 €	265,50 €	265,50 €	265,50 €	0,00 %	0,00 %
Reims	220,10 €	260,10 €	224,40 €	264,60 €	1,95 %	1,73 %
Le Mans	273,00 €	273,00 €	259,80 €	259,80 €	-4,84 %	-4,84 %
Nancy	203,40 €	252,00 €	204,00 €	258,00 €	0,29 %	2,38 %
Brest	200,00 €	250,00 €	200,00 €	250,00 €	0,00 %	0,00 %
Rouen	247,92 €	247,92 €	247,50 €	247,50 €	-0,17 %	-0,17 %
Clermont-Ferrand	246,00 €	246,00 €	246,00 €	246,00 €	0,00 %	0,00 %
Angers	268,80 €	268,80 €	240,00 €	240,00 €	-10,71 %	-10,71 %
Bordeaux	230,40 €	230,40 €	236,40 €	236,40 €	2,60 %	2,60 %
La Rochelle	230,00 €	230,00 €	230,00 €	230,00 €	0,00 %	0,00 %
Tours	331,20 €	331,20 €	230,00 €	230,00 €	-30,56 %	-30,56 %
Metz	184,50 €	229,50 €	184,50 €	229,50 €	0,00 %	0,00 %
Marseille	220,00 €	220,00 €	220,00 €	220,00 €	0,00 %	0,00 %
Saint-Étienne	209,00 €	209,00 €	213,00 €	213,00 €	1,91 %	1,91 %
Avignon	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	0,00 %	0,00 %
Poitiers	199,90 €	199,90 €	199,90 €	199,90 €	0,00 %	0,00 %
Montpellier	196,00 €	196,00 €	196,00 €	196,00 €	0,00 %	0,00 %
Amiens	146,70 €	195,60 €	75,10 €	195,60 €	-48,81 %	0,00 %
Mulhouse	186,00 €	186,00 €	189,00 €	189,00 €	1,61 %	1,61 %
Chambery	187,00 €	187,00 €	187,00 €	187,00 €	0,00 %	0,00 %
Orléans	182,30 €	182,30 €	186,00 €	186,00 €	2,03 %	2,03 %
Toulon	174,00 €	174,00 €	174,00 €	174,00 €	0,00 %	0,00 %
Grenoble	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	0,00 %	0,00 %
Perpignan	148,50 €	148,50 €	148,50 €	148,50 €	0,00 %	0,00 %
Nice	228,50 €	228,50 €	145,00 €	145,00 €	-36,54 %	-36,54 %
Pau	139,00 €	139,00 €	139,00 €	139,00 €	0,00 %	0,00 %
Toulouse	102,00 €	102,00 €	102,00 €	102,00 €	0,00 %	0,00 %
Limoges	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	0,00 %	0,00 %

3. FRAIS DE RESTAURATION : UNE DÉPENSE ESSENTIELLE EN AUGMENTATION

Les frais de restauration sont en forte augmentation cette année. En dehors de la hausse de 1,54% du prix du restaurant universitaire, ce sont les prix dans les cafétérias des CROUS qui font exploser l'inflation des coûts de la restauration pour les étudiants.



au niveau national, soit plus de 6,8 fois l'inflation.



Des cafétérias en moyenne **29%** plus cher que le restaurant universitaire

Les prix des formules en cafétérias diffèrent beaucoup en fonction des CROUS. La hausse des prix des formules en cafétérias touche beaucoup les étudiant-e-s car nombre d'entre eux sont contraints de nous y restaurer, faute de temps ou de place suffisante dans les restaurants universitaires. Au total, ce sont 13 CROUS qui proposent des formules qui sont en moyenne supérieures au prix du repas au restaurant universitaire (3,3€), pour des repas en cafétérias qui sont souvent moins nourrissants et moins équilibrés et en moyenne 29,39% plus chers. Ces augmentations sont le résultat d'un sous-financement important du réseau des oeuvres. Certains CROUS font alors le choix de faire peser sur les étudiant-e-s leurs difficultés budgétaires, enfonçant ainsi encore plus les étudiant-e-s dans la précarité.

Au total, le prix des formules en cafétérias augmente de 8,17%, soit 6,8 fois l'inflation. L'évolution des prix est très différente entre la Province (8,25%), Paris (0%) et la Banlieue (1,87%). Si les prix de la restauration en cafétérias sont stabilisés sur la ville de Paris, les prix augmentent en Banlieue et explosent en province.

Document : Tableau des évolutions des prix en cafétéria sur un échantillon représentatif de CROUS

CROUS	2018	2019	Evolution
Paris	5,88 €	5,88 €	0,00%
Lorraine	5,43 €	5,43 €	0,00%
Dijon	5,15 €	5,22 €	1,40%
Nice-Toulon	4,11 €	4,75 €	15,60%
Nantes	4,03 €	4,48 €	11,20%
Créteil	4,35 €	4,35 €	0,00%
Grenoble	4,29 €	4,30 €	0,20%
Lille	4,26 €	4,26 €	0,00%
Versailles	4,06 €	4,21 €	3,70%
Toulouse	3,66 €	3,84 €	4,90%
Limoges	3,80 €	3,80 €	0,00%
Montpellier	3,69 €	3,70 €	0,30%
Antilles-Guyane	3,34 €	3,53 €	5,70%
Aix-Marseille	3,25 €	3,25 €	0,00%
Bordeaux	2,24 €	3,05 €	36,20%
Moyenne totale	3,95 €	4,27 €	8,17%



ZOOM : LA SANTÉ DES ÉTUDIANT·E·S EN DANGER

La précarité des étudiant·e·s est également visible en matière de santé, problématique bien trop peu prise en compte par les pouvoirs publics. En effet, si le gouvernement s'est félicité de la suppression du régime étudiant de sécurité sociale en 2018, celle-ci a eu un impact dévastateur sur la couverture santé des étudiant·e·s. Le nombre d'étudiant·e·s se déclarant titulaire d'une complémentaire santé a drastiquement diminué cette année passant de 85% en 2017 à 69 % en 2018 . C'est le résultat d'une présence moins importantes des mutuelles étudiantes qui ne sont plus une étape obligatoire de l'inscription cumulée à une précarité grandissante. Ainsi avec la suppression du régime étudiant de sécurité sociale c'est aussi la prévention et l'information qui ont diminué sur les campus.

La précarité grandissante des étudiant·e·s affecte notre santé. En effet 42% des étudiant·e·s déclarent avoir renoncé aux soins faute de moyens. Ce chiffre est en forte augmentation puisqu'en 2014 35% des étudiant·e·s déclaraient être dans cette situation.

Enfin, les étudiant·e·s étranger·e·s sont ici aussi dans une situation d'autant plus difficile. En effet, selon le rapport d'activité 2015/2017 de l'OVE , un tiers des étudiant·e·s étranger·ère·s déclarent ne pas avoir de couverture santé complémentaire. Les frais de santé sont trop élevés pour un public qui se précarise d'année en année. De manière générale, il est urgent de prendre des mesures fortes en faveur de la santé des étudiant·e·s, santé qui est de plus en plus affectée par la précarité.

* <https://www.ouest-france.fr/sante/complementaires-sante-le-nombre-d-etudiants-couverts-par-une-mutuelle-en-forte-baisse-6162890>

** <https://www.lmde.fr/lmde/communiqués-de-presse>

*** <http://www.ove-national.education.fr/wp->



V. UNE ÉNIÈME HAUSSE DES FRAIS OBLIGATOIRES

Les frais obligatoire (frais d'inscription dans l'enseignement supérieur ainsi que le prix du restaurant universitaire) sont également en augmentation cette année.

Tableau représentant l'évolution des frais d'inscription et du prix du repas universitaire

	2018/2019	2019/2020	Evolution
Frais d'inscription (annuel)	354,00 €	355,00 €	0,28%
Repas universitaire (unité)	3,25 €	3,30 €	1,54%

Une hausse des frais d'inscription

Les frais obligatoires quant à eux augmentent également de 0,28% pour les étudiant·e·s français·e·s et européen·ne·s et sont multipliés par 15 pour les étudiant·e·s étranger·ère·s en Licence et en Master d'une nationalité d'un pays qui n'est pas membre de l'Union Européenne.

Depuis la rentrée 2018, les frais obligatoires d'inscription ont été modifiés avec la mise en place de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC). Calquée sur l'inflation, la CVEC a augmenté de 1€ à la rentrée 2019. De plus, en augmentant les frais d'inscription des étudiant·e·s étranger·e·s hors Union Européenne, le gouvernement en a profité pour indexer les frais d'inscription de l'ensemble des étudiant·e·s sur l'inflation (applicable à partir de la rentrée 2020-2021) entraînant ainsi une augmentation régulière de nos frais alors que les aides sociales, quant à elles, ne sont pas calquées sur l'évolution de l'inflation.

Frais d'inscription				
		2018	2019	
Licence	Droits obligatoire	170 €	170 €	
	Frais de médecine préventive	0 €	0 €	
	FSDIE	0 €	0 €	
	CVEC	90 €	91 €	
	Total	260 €	261 €	
	Evolution	41,30%	0,38%	
Master	Droits obligatoire	243 €	243 €	
	Frais de médecine préventive	0 €	0 €	
	FSDIE	0 €	0 €	
	CVEC	90 €	91 €	
	Total	333 €	334 €	
	Evolution	30,08%	0,30%	
Doctorat	Droits obligatoire	380 €	380 €	
	Frais de médecine préventive	0 €	0 €	
	FSDIE	0 €	0 €	
	CVEC	90 €	91 €	
	Total	470 €	471 €	
	Evolution	20,20%	0,21%	
Moyenne globale		354 €	355 €	
Evolution globale 2018-2019		27,92%	0,28%	

UNE AUGMENTATION DU PRIX DU RESTAURANT UNIVERSITAIRE

Après quatre années consécutives de gel du prix du restaurant universitaire, notamment grâce à la mobilisation de l'UNEF et de ses élu·e·s, le prix augmente cette année de 1,54%. Le prix du restaurant universitaire augmente régulièrement, alourdissant la charge financière que représente la restauration pour les étudiant·e·s ; ainsi, entre 2006 et 2019, le prix du repas au restaurant universitaire (i.e le "Ticket RU") a augmenté de 20%.

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Augmentation 2018-2019	Augmentation 2006-2019
Ticket RU	2,75 €	2,80 €	2,85 €	2,90 €	3,00 €	3,05 €	3,10 €	3,15 €	3,20 €	3,25 €	3,25 €	3,25 €	3,25 €	3,30 €	1,54%	20,00%
Evolution		1,82%	1,79%	1,75%	3,45%	1,67%	1,64%	1,61%	1,59%	1,56%	0,00%	0,00%	0,00%	1,54%		

VI. UNE PRÉCARITÉ GRANDISSANTE ET UNE DOUBLE DÉPENDANCE DES ÉTUDIANT·E·S

1) DES AIDES SOCIALES INSUFFISANTES

Les aides sociales à destination des étudiant·e·s ne sont pas suffisantes et sont loin de suivre l'augmentation du coût de la vie

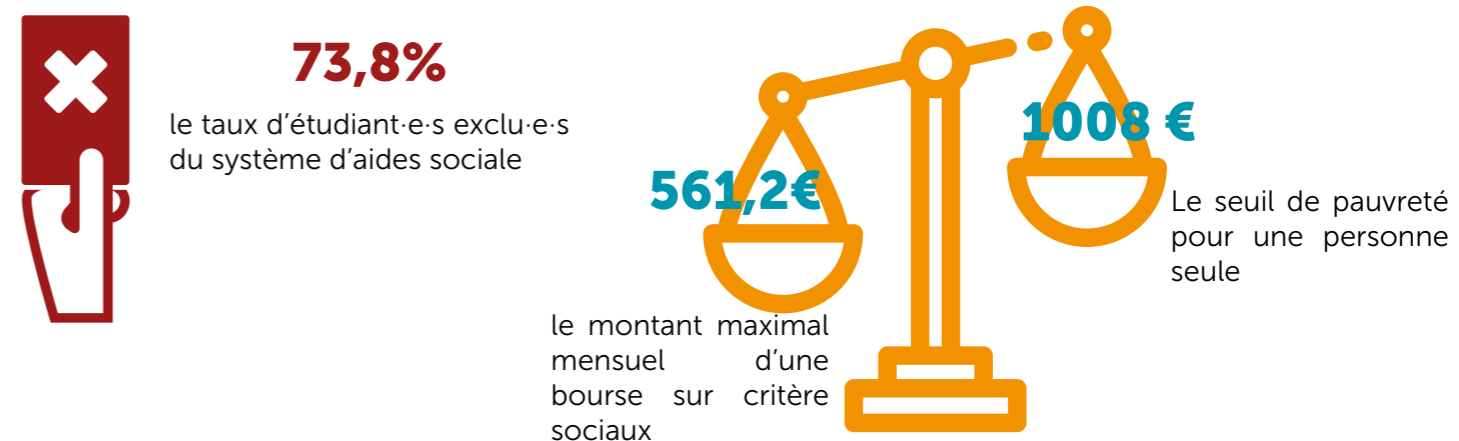
Les aides au logement (APL) ont successivement été diminuées à la rentrée 2017, puis gelées pour la rentrée 2018 et 2019. Tandis que les prix des loyers continuent d'augmenter d'année en année, les étudiant·e·s se retrouvent avec moins d'aides au logement qu'auparavant.

Les aides à destination des jeunes actifs et des étudiant·e·s salarié·e·s sont également en baisse, puisque ceux·elles-ci seront les premières victimes du nouveau système de calcul des APL qui devrait entrer en vigueur en janvier 2020. Des étudiant·e·s salariés pendant l'année universitaire qui mettaient deux ans avant de voir se répercuter leurs revenus sur leurs aides vont subir une réduction de leurs APL alors même que le salariat doit leur permettre de financer leurs études. Dans le même sens, la disparition de l'aide à la recherche du premier emploi (ARPE) en janvier 2019 est emblématique de cette politique de diminution des aides sociales à destination des étudiant·e·s et des jeunes salarié·e·s.

Les bourses sur critères sociaux quant à elle ont été revalorisées, après 3 ans de gel, pour la rentrée 2019 d'en moyenne 1,10% alors que l'inflation est de 1,20% ; ce qui signifie que malgré cette revalorisation, les étudiant·e·s boursier·ère·s perdent de l'argent. Cette revalorisation à la marge des bourses sur critères sociaux bien que positive est emblématique de l'absence de vision politique d'ampleur et de long terme du gouvernement concernant les aides sociales destinées aux étudiant·e·s, nécessaire dans un contexte où le coût de la vie ne cesse d'augmenter.

2) UN SYSTÈME D'AIDES SOCIALES À BOUT DE SOUFFLE POUR LES ÉTUDIANT·E·S ET LEURS FAMILLES

Ces difficultés financières traversées par les étudiant·e·s constituent la preuve que le système actuel ne parvient plus à répondre aux besoins des jeunes.



Le système d'aides sociales supposé protéger financièrement les étudiant·e·s durant tout leur parcours de formation est à bout de souffle, et laisse les étudiant·e·s dépendant·e·s du salariat et de la solidarité familiale.



C'est un système insuffisant :

- **Le système de bourses exclue la majorité des étudiant-e-s** : plus de deux tiers des étudiant-e-s ne bénéficient d'aucune aide pour financer leurs études et doivent compter uniquement sur la solidarité familiale ou le salariat.

- **Le montant des bourses ne permet pas de répondre aux besoins des étudiant-e-s** : leur maximum est insuffisant aujourd'hui pour pouvoir financer ses études sans des aides extérieures. - Les bourses ne sont versées que 10 mois sur 12, ne permettant donc pas d'accompagner les étudiant-e-s tous les mois de l'année, alors que de multiples dépenses s'étendent durant les vacances d'été, comme le paiement du loyer.

C'est un système inefficace :

Le temps de la formation est désormais un temps de la vie, qui dure en moyenne de 18 à 27 ans, jusqu'à l'accès à l'emploi stable. Calculer les bourses sur critères sociaux d'un-e étudiant-e en se fondant sur les revenus du foyer familial, au lieu de se fonder sur ses besoins réels, alors que les familles peinent de plus en plus à accompagner financièrement leurs enfants, ne permet pas une protection efficace. Pourtant le temps des études, de la formation, devrait être un temps protégé par un véritable statut et un accompagnement de l'état pour tou-te-s.

3) Le recours au salariat étudiant par le biais de contrats de plus en plus précaires

Face à une précarité grandissante, les étudiant-e-s n'ont pas d'autres choix que de se tourner vers leur famille, quand cela est possible, pour financer leurs études. Cette situation entraîne une dépendance familiale forte et ne fait qu'augmenter les inégalités car lorsque la famille n'est pas en mesure d'aider, le salariat étudiant est la seule solution. Ainsi, près d'un-e étudiant-e sur deux est salarié-e en parallèle de ses études pour pouvoir subvenir à ses besoins.

Le recours au salariat étudiant est un facteur d'échec important dans l'enseignement supérieur. En effet le temps passer à travailler est du temps en moins pour se concentrer sur ces études où même à des loisirs. De plus combiner salariat et études augmente la fatigue des étudiant-e-s concerné-e-s qui seront donc moins efficace même sur le temps qu'il leur reste pour réviser.

Malheureusement le salariat étudiant se développe. En plus du salariat étudiant classique les étudiant-e-s sont directement concerné-e-s par l'ubérisation du salariat. Les horaires compliqués des étudiant-e-s a associer avec leur travail amènent de plus en plus d'entre nous à se tourner vers des contrats précaires sur des plateformes telles que Deliveroo, Uber etc... Des sites spécialisés à destination des étudiant-e-s se développent, incitant les étudiant-e-s à prendre un statut d'autoentrepreneur pour pouvoir enchaîner des missions. Ces contrats à la protection sociale faible ne font qu'augmenter la précarité des étudiant-e-s qui travaillent par nécessité.

Pour faire face à l'échec et à l'abandon universitaire, et permettre à chacun-e d'étudier dans de bonnes conditions, il est urgent de refonder le système d'aides sociales, et de proposer des réponses adaptées pour faire sortir les jeunes de la pauvreté.

VII. NOS REVENDICATIONS



Un plan d'urgence de refonte des aides sociales pour répondre à la précarité

En 2017 le gouvernement avait annoncé le lancement de discussions autour d'une réforme en profondeur des bourses, ces discussions n'ont pas eu lieu et sont pourtant nécessaires. L'UNEF demande à ce que des discussions soient ouvertes à ce sujet et revendique la mise en place d'un plan d'urgence de refonte de nos aides sociales comprenant

- La revalorisation de 20% des bourses
- L'ouverture du système de bourses à 100 000 étudiant-e-s supplémentaires
- La mise en place d'un complément de bourse de 100€ par échelon de bourse pour les étudiant-e-s des DROM où le coût de la vie est plus élevé alors que les aides sociales sont identiques à celles de la métropole.
- L'augmentation du budget des aides d'urgence afin d'aider les étudiant-e-s les plus précaires



Un accompagnement social des étudiant-e-s étranger-e-s

- La fin du critère de nationalité et l'intégration des étudiant-e-s étranger-ère-s dans le système de bourse sur critères sociaux (accès aux bourses et aux aides d'urgence annuelles)
- L'annulation de l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant-e-s étranger-ère-s non européen-ne-s

Une augmentation du budget des CROUS :

- afin de permettre au CROUS de remplir leur mission de service public et ainsi d'appliquer des tarifs sociaux concernant les logements et la restauration universitaire
- permettant la construction des 60 000 logements annoncés en 2017 par Emmanuel Macron et qui n'ont toujours pas vu le jour



La facilitation de l'accès au logement

- la mise en place d'un encadrement des loyers dans l'ensemble des villes universitaires afin de lutter contre l'inflation continue des petites surfaces occupées par les étudiant-e-s et les personnes les plus précaires. Cette mise en place de l'encadrement des loyers doit s'accompagner de la mise en oeuvre de moyens humains et financiers suffisant pour assurer les contrôles et éviter les abus des propriétaires.
- l'indexation des APL sur l'indice de révision des loyers et annulation du changement de mode de calcul des APL prévu pour janvier 2020

La mise en place de demi-tarif étudiant dans les transports commun dans l'ensemble des villes universitaires



Un accompagnement lors de l'insertion professionnelle avec le remise en place de d'Aide à la Recherche du Premier Emploi (ARPE), supprimée en janvier 2019.

Des mesures contre la précarité menstruelle et pour l'égalité femmes-hommes

- L'accès à des protections périodiques gratuites sur l'ensemble des sites d'enseignement supérieur et dans les locaux des CROUS (logements notamment)
- Le remboursement intégral par la sécurité sociale de la contraception pour les étudiant-e-s
- La généralisation de chèque santé permettant une visite gratuite chez un-e gynécologue par an pour l'ensemble des étudiant-e-s en ayant besoin et l'augmentation du nombre de praticien-ne-s dans les centres de santé et les SUMPS
- La fin de la "taxe rose" sur les produits disponibles dans les commerces et les grandes surfaces.



ANNEXE

Situation	Etudiant•e boursier•e échelon 5 en Cité U Ile-De-France	Etudiant•e boursier•e échelon 0bis décohabitant•e en Province	Etudiant•e non-boursier•e décohabitant•e en Province	Etudiant•e Non-Boursier•e cohabitant•e à Paris	Etudiant•e boursier•e échelon 5 en Cité U Ile-De-France	Etudiant•e boursier•e échelon 0bis décohabitant•e en Province	Etudiant•e non-boursier•e décohabitant•e en Province	Etudiant•e Non-Boursier•e cohabitant•e à Paris
	2018-2019				2019-2020			
Frais d'inscription	0,00 €	0,00 €	170,00 €	170,00 €	0,00 €	0,00 €	170,00 €	170,00 €
CVEC	0,00 €	0,00 €	90,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €	91,00 €	91,00 €
Contribution	139,00 €	139,00 €	139,00 €	0,00 €	139,00 €	139,00 €	139,00 €	0,00 €
restauration	675,25 €	418,45 €	418,45 €	675,25 €	675,25 €	437,70 €	437,70 €	675,25 €
Electricité	255,04 €	255,04 €	255,04 €	0,00 €	260,32 €	260,32 €	260,32 €	0,00 €
Assurance habitation	140,33 €	114,00 €	114,00 €	0,00 €	144,32 €	122,90 €	122,90 €	0,00 €
Téléphone	239,88 €	239,88 €	239,88 €	239,88 €	263,88 €	263,88 €	263,88 €	263,88 €
frais bancaires	75,96 €	75,96 €	75,96 €	75,96 €	76,87 €	76,87 €	76,87 €	76,87 €
Internet	0,00 €	239,88 €	239,88 €	0,00 €	0,00 €	275,88 €	275,88 €	
services médicaux	52,92 €	52,92 €	52,92 €	52,92 €	53,15 €	53,15 €	53,15 €	53,15 €
Mutuelle	292,20 €	292,20 €	292,20 €	292,20 €	307,20 €	307,20 €	307,20 €	307,20 €
Alimentation	2 863,79 €	2 863,79 €	2 863,79 €	2 064,00 €	2 891,16 €	2 891,16 €	2 891,16 €	2 083,72 €
Produits	283,24 €	283,24 €	283,24 €	203,62 €	286,57 €	286,57 €	286,57 €	206,02 €
Habillement	543,94 €	543,94 €	543,94 €	543,94 €	536,02 €	536,02 €	536,02 €	536,02 €
Livres	287,88 €	287,88 €	287,88 €	287,88 €	291,34 €	291,34 €	291,34 €	291,34 €
Loisir	652,15 €	652,15 €	652,15 €	652,15 €	658,01 €	658,01 €	658,01 €	658,01 €
Transport	342,00 €	222,92 €	231,78 €	342,00 €	342,00 €	219,86 €	235,11 €	342,00 €
Logement	4 884,24 €	5 291,82 €	5 291,82 €	0,00 €	4 958,88 €	5 439,89 €	5 439,89 €	0,00 €
Total dépenses	11 727,82 €	11 973,07 €	12 241,93 €	5 689,80 €	11 883,97 €	12 259,75 €	12 536,00 €	5 754,46 €
Total dépenses	977,32 €	997,76 €	1 020,16 €	474,15 €	990,33 €	1 021,65 €	1 044,67 €	479,54 €

Aides au logement	3 048,00 €	2 616,00 €	2 052,00 €	0,00 €	3 048,00 €	2 616,00 €	2 052,00 €	0,00 €
Bourse annuelle	4 505,00 €	1 009,00 €	0,00 €	0,00 €	4 555,00 €	1 020,00 €	0,00 €	0,00 €
Total ressources	7 553,00 €	3 625,00 €	2 052,00 €	0,00 €	7 603,00 €	3 636,00 €	2 052,00 €	0,00 €
Total ressources	629,42 €	302,08 €	171,00 €	0,00 €	633,58 €	303,00 €	171,00 €	0,00 €
Reste à charge annuel	4 174,82 €	8 348,07 €	10 189,93 €	5 689,80 €	4 280,97 €	8 623,75 €	10 484,00 €	5 754,46 €
Reste à charge mensuel	347,90 €	695,67 €	849,16 €	474,15 €	356,75 €	718,65 €	873,67 €	479,54 €

QU'EST CE QUE L'UNEF ?

L'Union Nationale des Étudiants de France est le principale syndicat étudiant de France. Présent dans chaque villes universitaire, l'UNEF s'investit pour les conditions de vie et d'études de chaque étudiant.e.s de l'enseignement supérieur. Organisation étudiante indépendante des gouvernements et des mouvements politiques, l'UNEF s'organise pour défendre les étudiant.e.s et porter leurs voix.

Mission principale

Réunissant les étudiant.e.s de toutes les villes et toutes les filières, l'UNEF se structure en sections locales pour défendre au mieux les intérêts matériels et moraux des étudiant.e.s.

Informier

Être étudiant.e est synonyme de difficultés quotidiennes. Par son activité, l'UNEF permet à ses adhérent.e.s d'assister aux réunions d'actualité ainsi que de se former sur le fonctionnement du système universitaire. Un outil nécessaire pour l'autonomie des étudiant.e.s dans leurs études. Modalité de contrôle, examens... Les différentes thématiques sont abordées régulièrement à partir de la première semaine de la rentrée universitaire. En complément les adhérent.e.s peuvent recevoir la newsletter interne rendant visible l'activité menée partout en France.

Défendre nos droits

La présence nationale et quotidienne sur les campus font de l'UNEF l'unique syndicat étudiant militant activement pour l'amélioration de nos droits : problèmes de logement, de bourses, d'examens, etc. La vocation première du syndicat est la solidarité par l'action collective, ce qui permet à l'UNEF d'agir pour le respect et l'amélioration des droits étudiants.

Organiser la solidarité

Premier moteur de l'UNEF. Les activités menées cherchent à créer un écosystème solidaire sur les campus : permanences étudiantes, travail avec les associations, organisation de bourses aux livres, etc.

Lutter contre les discriminations

Les chances de réussite et d'accès à l'université ne sont pas équitables. L'origine sociale et le contexte familial ne doivent pas pénaliser la réussite universitaire. L'UNEF milite pour un enseignement supérieur laïque, gratuit et lutte contre les oppressions systémiques.

L'engagement sociétair

En militant à l'université, l'UNEF vise à investir les sujets sociaux comme la lutte contre l'extrême droite, la lutte contre le racisme et les discriminations ou encore contre le réchauffement climatique ; il s'agit de sensibiliser les campus pour former les citoyen.ne.s de demain.

NOTRE PARTENAIRE - LOCService

Spécialiste de la location et de la colocation entre particuliers, LocService créé il y a près de 20 ans le concept de mise en relation inversée. Avec LocService.fr, aucun frais d'agence, le locataire ou colocataire renseigne sa demande de location et ce sont les propriétaires particuliers qui le recontactent directement. LocService.fr permet ainsi de louer rapidement appartements, maisons, studios, chambres, meublés ou colocations. Le site, qui compte plus d'1,6 million d'utilisateurs particuliers à son actif et 94 % d'avis favorables, a été classé par Les Echos dans le top 500 des « Champions de la Croissance » en 2018 et 2019.

<https://www.locservice.fr/>

LOCService.fr
Location & Colocation
entre particuliers

unef
le syndicat étudiant